

**Master de « Droit immobilier public (commande publique et urbanisme/foncier) »**

<b>Master 1</b>	<b>ECTS - MCC</b>	<b>Intitulés matières</b>
Semestre 1 (30 ECTS)	6 ECTS - CC	Contrats de la commande publique
	6 ECTS - CC	Contentieux administratif général
	6 ECTS - CC	Droit de l'urbanisme
	4 ECTS - EO	Droit de l'environnement
	4 ECTS - EE	Droit fiscal général
	4 ECTS - EO	Introduction au droit foncier
Semestre 2 (30 ECTS)	6 ECTS - CC	Droit public de l'économie
	4 ECTS - EO	Droit des collectivités territoriales
	4 ECTS - EO	Droit de la fonction publique
	3 ECTS - EO	Droit de la construction
	3 ECTS - VA	Informatique professionnelle
	2 ECTS	Rapport individuel d'apprentissage
	5 ECTS	Projet tutoré collectif
	3 ECTS - VA	Anglais
Matières annuelles sans ECTS		Ateliers opérationnels
		Suivi collectif « méthodes et valorisation » - suivi des Projets tutorés

<b>Master 2</b>	<b>ECTS - MCC</b>	<b>Intitulés matières</b>
Semestre 1 (30 ECTS)	6 ECTS - CC	Droit de l'urbanisme
	4 ECTS - EO	Droit foncier 1 ( Acquisitions foncières)
	6 ECTS - CC	Droit des marchés publics 1 - Notion et passation
	4 ECTS - EO	Contrats de concession
	4 ECTS - EO	Droit de l'environnement appliqué à l'immo. Pub.
	3 ECTS - EO	Droit fiscal appliqué à l'immobilier public
	3 ECTS - VA	Anglais (TOEIC en fin d'année)
Semestre 2 (30 ECTS)	6 ECTS - CC	Contentieux de l'urbanisme
	4 ECTS - EO	Droit foncier 2 (Domanialité)
	6 ECTS - CC	Droit des marchés publics 2 - Exécution et contentieux
	4 ECTS - EE	Droit des pratiques anticoncurrentielles
	7 ECTS	Mémoire d'apprentissage (dont suivi et méthode)
	3 ECTS - assiduité	Informatique professionnelle
Matières annuelles		Ateliers opérationnels

CC : contrôle continu (épreuve écrite durant la période des examens)

EE : épreuve écrite

EO : épreuve orale

VA : matière validée sans note (pas d'examen)

Les matières sans ECTS ne donnent pas lieu à examen.